

L'an deux mille vingt, le 28 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 20 mai 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
 Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers présents : 34  
 Nombre de conseillers votants : 35

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Saïd SAÏDANI, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Chantal SANCHO, Philippe TARDY, Elisabeth GRACIET, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir** : Michaël DAVID ayant donné pouvoir à M. Jean-François EGRON.

### Election des adjoints

Conformément à la délibération qui vient d'être adoptée, le Conseil Municipal de Cenon a créé 13 postes d'adjoints.

Il convient dès lors de procéder à leur élection.

Conformément à l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les adjoints sont élus au scrutin de liste secret à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Monsieur le Maire constate de dépôt d'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint.

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 35
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 6
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] ..... 27
- f. Majorité absolue ..... 18

NOM DU CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-François EGRON	27	Vingt-sept

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

### **Proclamation de l'élection des adjoints**

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Jean-François EGRON :

- DAVID Michaël, 1er adjoint au Maire
- MERJOUÏ Laïla, 2ème adjointe au Maire
- ASTIER Dominique, 3ème adjoint au Maire
- LENOIR Huguette, 4ème adjointe au Maire
- SIMOUNET Jean Marc, 5ème adjoint au Maire
- ALVES Fernanda, 6ème adjointe au Maire
- PERADON Laurent, 7ème adjoint au Maire
- HATTRAIT Marie, 8ème adjointe au Maire
- KARA Cihan, 9ème adjoint au Maire
- GÜNDER Hürizet, 10ème adjointe au Maire
- MARSAT Alexandre, 11ème adjoint au Maire
- LAOUILLEAU Anne, 12ème adjointe au Maire
- BUQUET Patrice, 13ème adjoint au Maire

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
**Jean-François EGRON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200529-2020-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2020

Publication : 29/05/2020